

Rapport d'Orientations Budgétaires 2017

Sommaire

Sommaire	2
Sigles et Abréviations	3
Définition des Termes	4
1. Introduction	5
2. Situation financière de la Commune	6
2.1. Retrospective du Budget Général 2011-2016	6
2.2. Budgets Annexes	8
2.3. Caractéristiques de la dette	9
2.4. Ressources humaines au 01/01/2017	10
2.5. Fiscalité locale	10
2.6. Situation financière comparée	10
3. Prospective 2017-2020	12
3.1. Contexte économique	12
3.2. Loi de Finances 2017	12
3.3. Le Financement des Collectivités Locales	12
3.4. Simulation pour les 4 années à venir	13
3.4.1. Hypothèses	13
3.4.2. Résultats	15
3.4.3. Analyse	16

Sigles et Abréviations

Abbréviation	Définition
AUDIAR	Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise
CAF	Capacité d'AutoFinancement
EONIA	Euro OverNight Index Average
ETP	Equivalent Temps-Plein
EURIBOR	Euro Interbank Offered Rate
TC	Temps Complet
TFB	Taxe sur le Foncier Bâti
TFNB	Taxe sur le Foncier Non Bâti
TH	Taxe d'Habitation
TNC	Temps Non Complet
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République

Définition des Termes

Capacité de désendettement	Encours de dette rapporté à l'épargne brute (exprimé en années)
Charge de la dette	Part des recettes de fonctionnement nécessaire au remboursement de la dette
Epargne de gestion	Différence entre les recettes et dépenses réelles de fonctionnement avant paiement des intérêts de la dette
Epargne brute (ou CAF brute)	Epargne de gestion moins les intérêts de la dette
Epargne nette (ou CAF nette)	Epargne brute moins le remboursement en capital de la dette
Recette/Dépense réelle	Recette/Dépense donnant lieu à encaissement/décaissement ; exemples : <ul style="list-style-type: none">- les dotations sont des recettes réelles de fonctionnement- les charges de personnel sont des dépenses réelles de fonctionnement- les amortissements ne sont pas des dépenses réelles de fonctionnement ni des recettes réelles d'investissement

1. Introduction

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire est une obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Les conditions de débat et de présentation des orientations budgétaires ont été précisées et renforcées par la loi NOTRe. Les nouvelles dispositions imposent de présenter au Conseil, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique du conseil. Le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Cette liste n'est pas limitative. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret

Le Débat d'Orientations Budgétaires est un moment fort de la vie de l'équipe municipale pour :

- présenter à l'assemblée la situation financière de la commune ;
- faire un bilan de l'activité ;
- tracer les grandes lignes de l'action des années à venir ;
- donner à chaque conseiller l'occasion de s'informer et de faire valoir ses points de vue ;
- partager les contraintes et retenir des orientations.

Ce Rapport d'Orientations Budgétaires présente ainsi les résultats des années précédentes et la situation financière des trois budgets communaux de Laillé. Il propose aussi des hypothèses et une simulation pour les quatre années à venir.

L'ensemble des informations qu'il contient est destiné à fournir aux conseillers municipaux des repères pour leur permettre d'aborder le débat d'orientation budgétaire avec une vue d'ensemble de la situation de la commune, ses contraintes et ses opportunités.

Ce débat doit permettre au conseil municipal d'exprimer des orientations, en particulier sur :

- les actions et investissements à engager pour les prochaines années (volume, orientations et priorités),
- la politique de ressources humaines,
- l'évolution des taux d'imposition locaux.

2. Situation financière de la Commune

2.1. Retrospective du Budget Général 2011-2016

L'épargne générée en 2016 est en augmentation notable. En effet, les recettes réelles ont continué d'augmenter en 2016, d'autre part les dépenses réelles sont stabilisées depuis 2014. 2016 voit donc une amélioration du résultat de la section de fonctionnement par rapport à 2015.

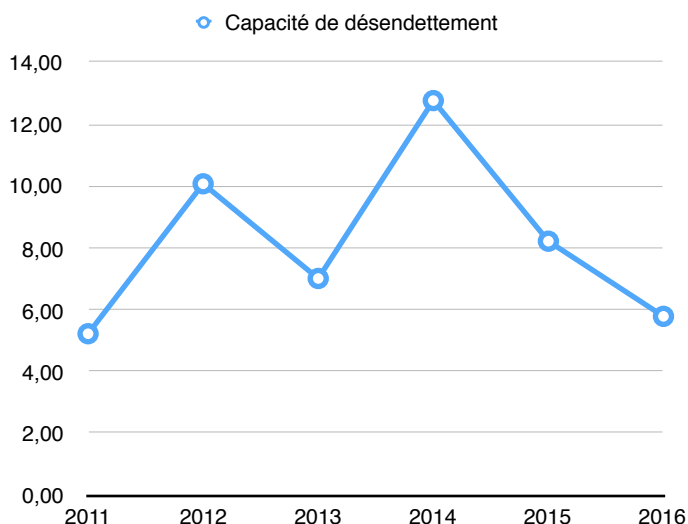
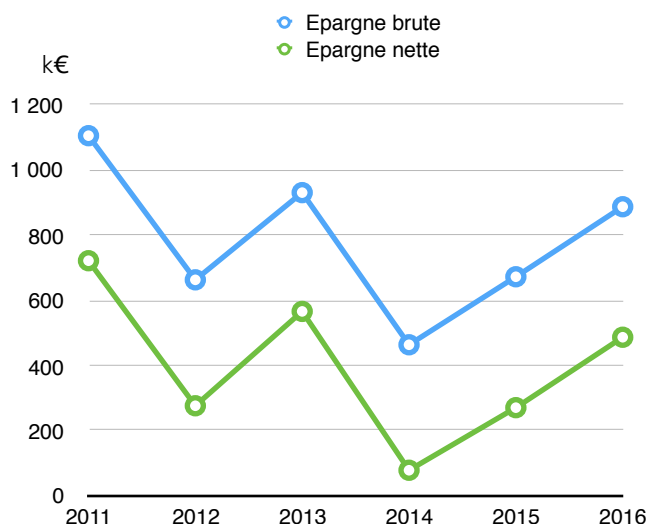
Dépenses de Fonctionnement

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
011-Charges à caractère général	755 222 €	824 993 €	914 004 €	929 860 €	808 822 €	838 488 €
012-Charges de personnel	1 222 883 €	1 319 177 €	1 557 967 €	1 793 916 €	1 836 047 €	2 070 899 €
014-Atténuation de produits	629 €	1 236 €	1 258 €	29 444 €	216 275 €	41 751 €
65-Autres charges de gestion courante	507 648 €	555 355 €	576 042 €	619 454 €	630 961 €	362 168 €
66-Charges financières	213 114 €	291 138 €	284 074 €	268 442 €	251 647 €	265 568 €
67-Charges exceptionnelles	7 €	118 €	2 442 €	2 651 €	53 358 €	1 500 €
Total des dépenses réelles	2 699 503 €	2 992 017 €	3 335 787 €	3 643 768 €	3 797 111 €	3 580 375 €
66-ICNE	-2 658 €	-2 723 €	26 982 €	-3 689 €	-3 509 €	-2 475 €
042-Opérations d'ordre entre sections (immo.)	70 000 €	108 127 €	4 818 €	230 €	5 505 €	
68-Dotations aux amortissements	111 572 €	142 938 €	160 335 €	193 157 €	235 308 €	216 112 €
Total des dépenses d'ordre	178 914 €	248 343 €	192 135 €	189 698 €	237 304 €	213 638 €
Total des Dépenses	2 878 417 €	3 240 360 €	3 527 922 €	3 833 466 €	4 034 415 €	3 794 013 €

Recettes de Fonctionnement

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
013-Atténuation de charges	89 411 €	72 427 €	103 332 €	115 430 €	153 493 €	101 957 €
<i>dont remboursement sur rémunération</i>	89 411 €	72 427 €	103 332 €	115 430 €	153 493 €	101 957 €
70-Produits des services	347 492 €	359 336 €	347 713 €	372 799 €	615 079 €	529 641 €
73-Impôts et taxes diverses	2 091 901 €	2 035 184 €	2 601 560 €	2 526 980 €	2 545 012 €	2 663 687 €
74-Dotations et participations	1 065 834 €	1 088 439 €	1 091 240 €	933 299 €	954 304 €	973 548 €
75-Autres produits de gestion courante	90 268 €	90 990 €	97 098 €	92 900 €	106 657 €	106 543 €
76-Produits financiers	30 €	31 €	25 €	22 €	19 €	15 €
77-Produits exceptionnels	120 443 €	7 634 €	25 320 €	64 421 €	94 036 €	92 066 €
Total des recettes réelles	3 805 380 €	3 654 041 €	4 266 288 €	4 105 850 €	4 468 600 €	4 467 458 €
77-Produits exceptionnels d'ordre		108 127 €	4 818 €	230 €	100 €	
042-Opérations d'ordre entre sections					12 926 €	4 464 €
Total des recettes d'ordre	0 €	108 127 €	4 818 €	230 €	13 026 €	4 464 €
002-Excédent de fonctionnement reporté			286 000 €	262 000 €	377 163 €	318 000 €
Total des Recettes	3 805 380 €	3 762 168 €	4 557 106 €	4 368 080 €	4 858 789 €	4 789 922 €

Malgré l'augmentation des frais financiers liée à la renégociation d'emprunts (chapitre 66) et la poursuite de la baisse de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat, cette évolution favorable a été obtenue grâce notamment à l'effort des services pour contenir les dépenses à caractère général (chapitre 11), à la réévaluation de l'Attribution de Compensation dont Laillé est devenue bénéficiaire, et à la municipalisation du service AEJP.



Couplé à la nouvelle diminution de l'encours de dette, les indicateurs de surveillance traduisent l'amélioration des résultats : capacité de désendettement d'environ 5,8 années, charge de la dette inférieure à 15%, épargne nette supérieure à 10% des recettes réelles de fonctionnement.

Le produit des taxes « ménage » s'est accru d'environ 10 000 € (+0,6 %), augmentation due uniquement à la revalorisation des bases fiscales puisque les taux communaux sont inchangés depuis 2012.

Les dépenses d'investissement ont fortement progressé en 2016. Hors remboursement du capital de la dette, et en incluant les restes à réaliser (qui seront dépensés en 2017), les dépenses atteignent 2,7 M€, dont 223 k€ pour le compte de Rennes Métropole.

Avec les restes à réaliser, la section d'investissement présente un résultat négatif de 428 k€. La Commune a en effet choisi de privilégier l'utilisation de sa trésorerie abondante plutôt que de recourir à l'emprunt pour financer, notamment, le terrain de football synthétique. Le niveau de la trésorerie restait néanmoins élevé en fin d'exercice, sachant que toutes les subventions pour le terrain de football synthétique n'avaient pas encore été perçues ; a contrario, le transfert de propriété de la Zone d'Activité des 3 Prés a été retardé, et le 1er versement (120 000 €) interviendra, comme le second, en 2017.

N'ayant pas fait appel à l'emprunt, le capital restant à rembourser à la fin de l'exercice 2016 baisse à 5 144 172 €.

Dépenses d'Investissement

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total des dépenses d'équipement	3 480 226 €	2 270 344 €	1 063 208 €	986 799 €	752 806 €	2 070 155 €
Total des dépenses financières	385 000 €	387 742 €	366 292 €	385 786 €	574 717 €	418 635 €
Total des dépenses pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €	236 000 €	378 100 €	222 626 €
Total des Dépenses Réelles d'Investissement	3 865 226 €	2 658 086 €	1 429 500 €	1 608 585 €	1 705 622 €	2 711 416 €
Total des Dépenses d'Ordre d'Investissement	0 €	6 915 €	43 000 €	0 €	74 860 €	126 234 €
Total des Dépenses d'Investissement	3 865 226 €	2 665 000 €	1 472 500 €	1 608 585 €	1 780 482 €	2 837 650 €

Recettes d'Investissement

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total des recettes d'Equipement	1 132 917 €	1 766 853 €	567 690 €	114 102 €	13 277 €	731 629 €
Total des recettes Financières	1 094 497 €	1 303 397 €	805 763 €	1 112 009 €	432 023 €	681 802 €
Total des recettes pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €	236 000 €	414 842 €	255 473 €
Total des Recettes Réelles d'Investissement	2 227 414 €	3 070 251 €	1 373 453 €	1 462 112 €	860 141 €	1 668 904 €
Total des Recettes d'Ordre d'Investissement	174 136 €	257 980 €	208 153 €	193 387 €	302 747 €	337 882 €
Total des Recettes d'Investissement	2 401 550 €	3 328 231 €	1 581 606 €	1 655 498 €	1 162 888 €	2 006 786 €

2.2. Budgets Annexes

Cellule Commerciale

Installation
Photovoltaïque

2016	FONCTIONNEMENT	2016
0,00 €	011 - charges générales	63,98 €
0,00 €	042 - opérations d'ordre	2 150,00 €
394,44 €	65 - autres charges de gestion courante	0,00 €
2 412,72 €	66 - intérêts de la dette (66)	0,00 €
2 807,16 €	total dépenses de fonctionnement	2 213,98 €
0,00 €	042 - opérations d'ordre	2 150,00 €
0,00 €	70 - vente de produits	1 895,78 €
10 196,96 €	75 - autres produits de gestion courante	0,00 €
10 196,96 €	total recettes de fonctionnement	4 045,78 €
7 389,80 €	résultat brut de fonctionnement	1 831,80 €

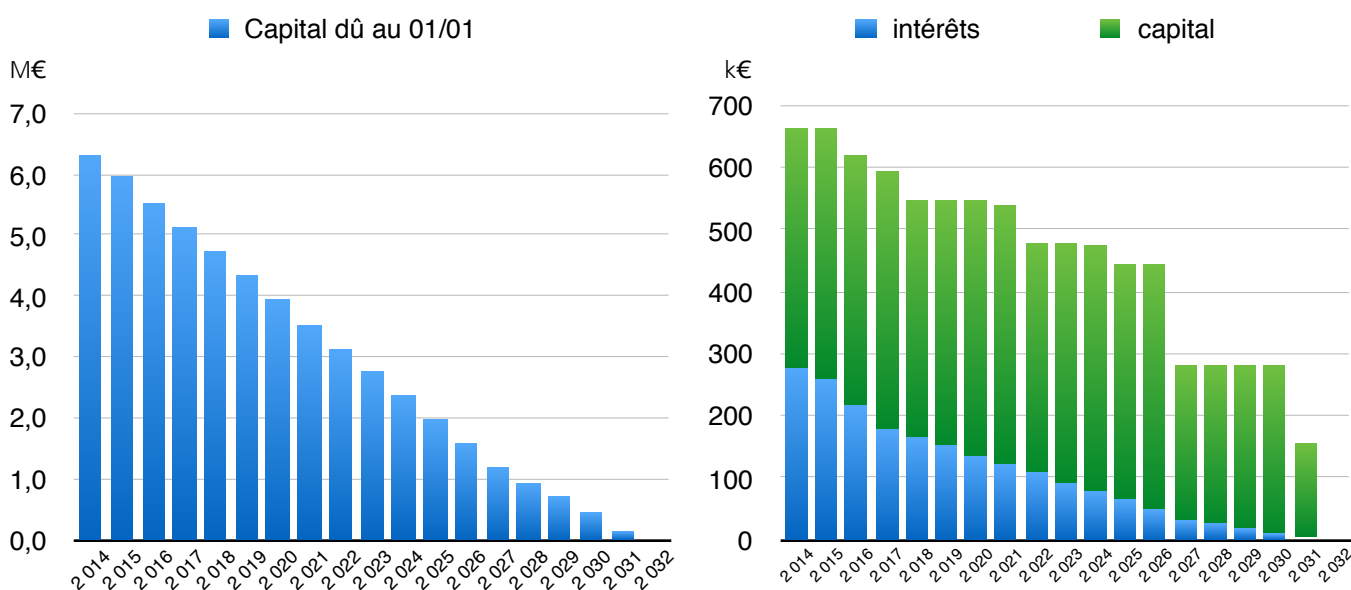
2016	INVESTISSEMENT	2016
6 985,29 €	16 - emprunts et dettes assimilées	0,00 €
0,00 €	040 - opérations d'ordre	2 150,00 €
6 985,29 €	total dépenses d'investissement	2 150,00 €
6 256,00 €	040 - opérations d'ordre	2 150,00 €
6 256,00 €	total recettes d'investissement	2 150,00 €
-729,29 €	résultat brut d'investissement	0,00 €

6 660,51 €	résultat global	1 831,80 €
-------------------	------------------------	-------------------

2.3. Caractéristiques de la dette

Désignation	Date obtention	Taux	Capital emprunté	Capital restant dû	Amortissement cumulé 2017	Intérêts cumulés 2017	Fin
Château Noble	13/03/1993	7,00	120 374 €	26 520 €	5 973 €	1 856 €	2018
Extension Ecole Primaire	12/11/2002	4,05	200 000 €	17 818 €	17 818 €	478 €	2017
Rénovation Eglise	16/05/2003	R	300 000 €	27 640 €	27 640 €	0 €	2017
Fin Rénovation Eglise + Centre de Secours	28/09/2004	R	500 000 €	235 000 €	29 000 €	0 €	2023
Site Scolaire 3ème et 4ème tranche	05/12/2006	1,59	700 000 €	291 249 €	56 416 €	4 296 €	2021
Site Scolaire + Renégociation 2 Prêts	21/10/2008	5,27	1 886 329 €	1 255 943 €	98 602 €	67 108 €	2026
Travaux de VDR Complexe Sportif et Culturel	16/07/2010	2,54	42 800 €	32 149 €	1 938 €	798 €	2030
Construction Ensemble Sportif et Culturel	16/07/2010	2,54	466 600 €	350 487 €	21 126 €	8 702 €	2030
Construction Ensemble Sportif et Culturel	16/07/2010	3,50	1 300 000 €	999 972 €	56 391 €	34 264 €	2030
Ensemble Sportif et Culturel	06/12/2011	2,80	2 300 000 €	1 907 395 €	103 842 €	52 323 €	2031
				5 144 173 €	418 745 €	169 825 €	

Au 1er janvier 2017, la dette de la commune sur le budget communal (capital restant dû) est de 5 144 172,74 €. L'annuité de la dette (remboursement capital et intérêts) s'élève à 588 571 € pour 2017. Les graphiques ci-dessous se rapportent à ce seul budget.



Cette dette se compose pour 4 590 284 €, soit 89 %, d'emprunts à taux fixe variant de 2 % à 7 % et pour 553 889 €, soit 11 %, d'emprunts à taux variables basés sur l'indice Euribor 3 mois, dont le niveau était de -0,329 % le 10 février 2017.

Si les intérêts versés chaque année diminuent régulièrement, il faut noter que le capital à rembourser est proche de 400 000 € chaque année jusqu'en 2026.

La dette sur le budget « cellule commerciale » s'élève à 128 229 € au 1er janvier 2017. Cet emprunt est à taux variable. Le loyer du local est ajusté chaque année pour s'ajuster aux taux constatés. Le locataire a fait part de son souhait d'acquérir la cellule à la fin de cette année 2017. Il assurerait dès lors le remboursement du capital restant.

2.4. Ressources humaines au 01/01/2017

Service	Nb TC	Nb TNC	ETP	Observations	Auxiliaires
Administratif	7	1	7,80	dont 1 emploi d'avenir (tps complet)	
Enfance-Jeunesse	7	2	7,57	dont 1 apprenti et 2 contractuels (tps complet)	+ 10 auxiliaires à temps non complet
ATSEM	5	1	5,92		+ 1 auxiliaire à temps complet
Restauration-Entretien bâtiments	12	8	17,94		
ST	11		11,00	dont 1 emploi d'avenir et 1 contractuel (tps complet)	+ 1 auxiliaire à temps complet
Police	1		1,00		
Médiathèque	1		1,00		
TOTAL	44	12	52,23		12

Les mouvements de personnel suivants ont eu lieu depuis le 1er janvier :

- Remplacement d'une personne contractuelle par un titulaire au Service AEJP

Les mouvements de personnel suivants sont envisagés :

- Recrutement d'une personne contractuelle au Service Entretien Bâtiments début mars 2017
- Remplacement d'un emploi d'avenir par un(e) titulaire au Service Administratif fin mars 2017

2.5. Fiscalité locale

Conformément à l'engagement pris pendant la campagne électorale, la croissance économique étant inférieure à 1,5 %, les taux communaux sont inchangés depuis le début du mandat :

- TH 16,50 %
- TFB 18,52 %
- TFNB 47,77 %

En 2016, le produit des trois taxes s'est élevé à : 1 964 149 €.

2.6. Situation financière comparée

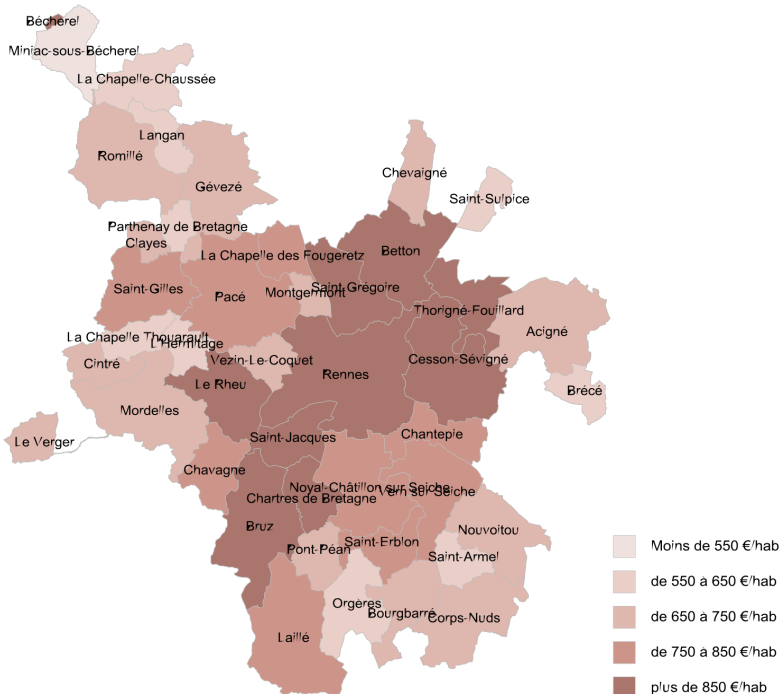
L'annuaire financier de l'AUDIAR publié en décembre 2016 présente les dépenses, leur financement, la fiscalité et les disparités entre les budgets principaux des 43 communes de Rennes Métropole pour l'année 2015.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement de Laillé s'élevaient à 752 €/hab (RM hors Rennes : 805). La part des frais de personnel était relativement faible (49 % contre 56,2% hors Rennes).

L'encours de dette par habitant s'élevait à 1 113 € à Laillé contre 810 € hors Rennes, 870 € pour les seules communes de 5 000 à 10 000 habitants. La charge de la dette atteignait 14,6 pour Laillé contre 13,9 hors Rennes, 9,7 pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants. Au sein des

différentes strates de Rennes Métropole, cet indicateur baisse lorsque le nombre d'habitants s'accroît. A contrario, la capacité de désendettement augmente avec le nombre d'habitants des différentes strates.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT EN 2015



Le produit des différentes taxes communales (TH, TFB, TFNB) s'élevait à Lailé respectivement à 206, 176 et 10 €/hab (220, 200 et 8 hors Rennes, 197, 255 et 8 pour les seules communes de 5 000 à 10 000 habitants).

La maison baladeuse (maison fictive représentant un pavillon classique de catégorie 5 de 95 m² de surface habitable, avec 20 m² de garage) serait soumise à une TH de 453 € à Lailé pour un ménage avec 2 enfants (contre 456 en moyenne dans Rennes Métropole), et à une TFB de 319 € (contre 310 en moyenne dans Rennes Métropole).

3. Prospective 2017-2020

3.1. Contexte économique

Selon le Fonds Monétaire International, la croissance économique mondiale devrait s'établir à 3,1% en 2016, altérée par le ralentissement aux États-Unis et le vote en faveur de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne. Pour 2017, la croissance pourrait connaître un léger rebond, à 3,4%. La reprise reste précaire malgré la mise en œuvre, par les banques centrales, de politiques monétaires accommodantes afin de soutenir l'économie via des taux d'intérêts bas et une offre de liquidité abondante.

Malgré un premier trimestre encourageant, la croissance française n'a atteint que 1,1% en 2016.

Sur le plan des finances publiques, le déficit public rapporté au PIB s'est réduit tant en France que dans l'ensemble de l'UE et de la zone euro. La part de la dette publique rapportée au PIB est stable en France. Selon Eurostat (octobre 2016), le déficit public français était de 3,5% / PIB, la dette publique s'élevait à 96,2% du PIB.

Cette situation économique s'accompagne d'un taux de chômage globalement en baisse par rapport à l'an passé en zone euro (10,1% en 2015 contre 10,8% en 2014 et 11,5% en 2013). En France, le taux affiche une légère baisse stable avec 10% au troisième trimestre 2016 (contre 10,5% en 2015 et 10,7% en 2014). Le rythme des créations d'emplois est en hausse, à 191 700 sur un an en 2016, chiffre le plus élevé depuis 2007.

3.2. Loi de Finances 2017

La loi de finances 2017 fixe une revalorisation des bases fiscales de 0,4%. Ce taux, basé sur l'inflation constatée sur un an, est en diminution par rapport à celui de 2016 (0,9%).

A compter de 2018, cette revalorisation devrait être désormais liée au dernier taux d'inflation annuelle constatée pour les valeurs locatives qui ne sont pas concernées par la réforme applicable aux locaux professionnels. Sur ce point l'Assemblée nationale a retenu une proposition de la rapporteure générale du Budget, Valérie Rabault, qui a souligné que les bases de la fiscalité locale ont été revalorisées ces dernières années en se calquant sur le niveau d'inflation prévu, supérieur depuis quelques temps à l'inflation effectivement constatée.

Le rythme de baisse des dotations de l'Etat va ralentir par rapport à 2015 et 2016, puisque la baisse annoncée initialement pour 2017 s'étalera sur les deux exercices 2017 et 2018.

La loi de finances 2017 prolonge également le soutien à l'investissement public par un fonds de soutien d'un montant d'1,2 milliards d'euros en faveur des projets portés par les communes et leurs groupements.

3.3. Le Financement des Collectivités Locales

Le marché financier des collectivités locales est caractérisé depuis plusieurs mois par une offre abondante et des taux extrêmement bas. Cette situation devrait se maintenir en 2017. La Banque

Centrale Européenne a baissé en mars son taux de dépôt à - 0,4% et maintient son programme d'achats d'actifs.

En décembre 2016, comme tout au long de l'année, les taux courts s'affichaient négativement (- 0,35% pour l'EONIA ou -0,32% pour l'Euribor 3 mois). Cependant, les taux à 10 ans ont commencé à augmenter depuis les élections américaines, notamment en France en raison des incertitudes liées aux échéances électorales. Les taux restent néanmoins historiquement bas. Par ailleurs, la durée moyenne de la dette publique à moyen-long terme est de huit ans en France, et plus de 90% de la dette française a une durée de moins de 20 ans.

L'offre bancaire est restée abondante et diversifiée. À côté des prêts bancaires classiques, un certain nombre d'enveloppes sont accessibles : enveloppe à taux zéro de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la rénovation énergétique des bâtiments, prêts Caisse des Dépôts et Consignations indexés sur Livret A pour les opérations de rénovation urbaine, financements de la Banque Européenne d'Investissement pour des enveloppes supérieures à 50 M€.

Par ailleurs, l'Agence France Locale, nouvel acteur depuis 2015, augmente son offre, avec l'objectif de couvrir 25% des flux annuels du secteur local en 2025. Le marché obligataire permet enfin, pour certaines collectivités, l'accès à des opportunités de marges très compétitives (entre 25 et 50 points de base selon la maturité et la notation de la collectivité).

L'obtention d'un prêt auprès de l'Agence France Locale nécessite que la collectivité prenne une participation au capital de l'agence. L'apport en capital de chaque collectivité est établi sur la base du stock de dette ou, en cas de très faible endettement, sur les recettes réelles de fonctionnement. Pour Laillé, en 2016, l'apport en capital se serait élevé à 51 300 €, montant basé sur la dette à fin 2014. La commune étant en phase de désendettement, elle peut cette année demander à ce que sa participation au capital soit déterminée sur la dette au 31 décembre 2018. Cette participation s'élèverait alors à environ 36 400 € (dépense d'investissement) à régler sur 3 exercices.

L'AFL propose également, depuis la fin de l'année 2016, des prêts de trésorerie.

3.4. Simulation pour les 4 années à venir

3.4.1. Hypothèses

Les travaux d'extension et rénovation du restaurant scolaire ont débuté en 2016 et s'étaleront jusque début 2018. Cet investissement majeur va générer une dépense de 1 700 000 € en 2017, en majeure partie avant fin juillet, puis un reliquat de 130 000 € en 2018.

Le Conseil Départemental a choisi Laillé pour accueillir un nouveau collège. L'arrivée de cet équipement nécessite des investissements complémentaires de la part de la Commune (aménagement de voirie, rénovation ou construction d'équipements sportifs...) pour permettre la meilleure entrée en service possible en 2020.

Il est par ailleurs envisagé la construction d'une chaufferie bois connectée à un réseau de chaleur pour alimenter les Ecoles Publiques, l'ALSH, la cantine et le Point 21.

Enfin, il est rappelé que la Commune va dépenser pour le transfert de la ZA des 3 Prés, en section d'investissement, 250 k€ en 2017 (dont 130 k€ de reste à réaliser 2016) et 120 k€ en 2018.

La trésorerie reste assez abondante en ce début d'année malgré le déficit constaté en section d'investissement en 2016. S'ajoute à cette trésorerie la ligne ouverte auprès de la Banque Postale (500 k€), l'ensemble devant permettre d'assurer les paiements qui doivent intervenir d'ici fin juillet.

La simulation présentée ci-dessous est basée sur les hypothèses suivantes :

- Emprunts de 500 000 € à 0% et 1 500 000 € à 2% mi-2017 sur 20 ans
- Dépenses de fonctionnement:
 - augmentation annuelle des charges générales de 2%
 - suppression de deux postes au service voirie en 2017, remplacement d'un contrat aidé par un poste de titulaire au service communication, création d'un poste au service bâtiments et renfort au service administratif sur les trois derniers mois de l'année
 - création d'un poste au service administratif en 2018
 - les atténuations de produits sont basés en 2017 sur la moyenne constatée sur les 5 dernières années puis augmentées de 2% annuellement
 - les autres charges de gestion courante augmentent de 5% annuellement
 - les amortissements sont augmentés de 20% en 2017 puis baissent de 5% chaque année
- Recettes de fonctionnement
 - les atténuations de charges sont basées en 2017 sur la moyenne constatée sur les 5 dernières années puis augmentées de 2% annuellement
 - les produits des services augmentent de 1% annuellement
 - maintien des taux d'imposition communaux inchangés, augmentation des bases fiscales de 0,4% en 2017 puis plus marquée à partir de 2018, extinction progressive de la recette FPIC en supposant que RM ne soit plus, à terme, que contributeur
 - baisse de la DGF (-35 000 €) en 2017 puis 2018, suivi d'un maintien de cette dotation
- Maintien de l'excédent de fonctionnement reporté à son niveau de 2016
- Vente du dernier terrain disponible sur la ZA des 3 Prés pour 150 000 € en 2018

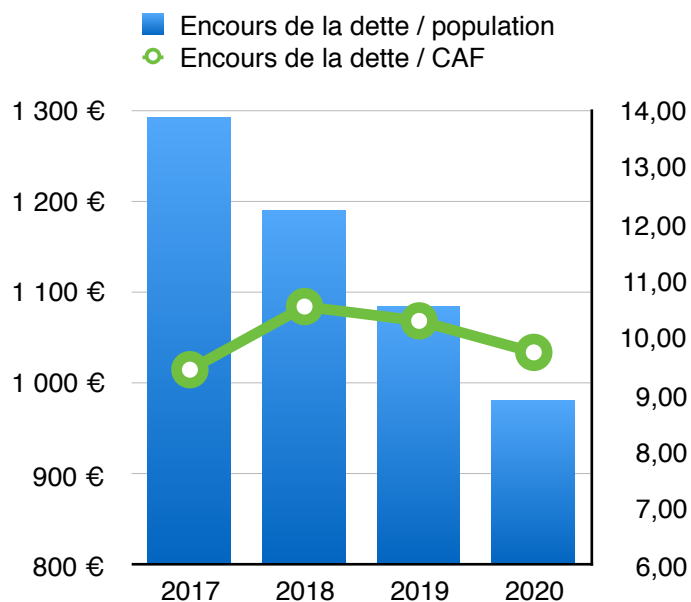
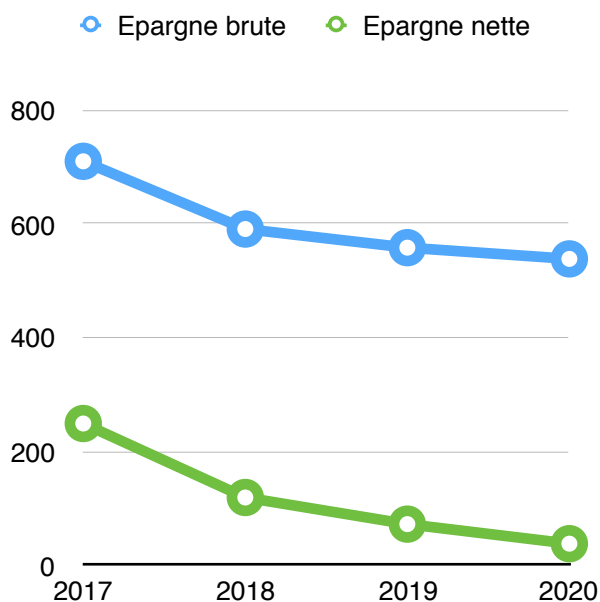
3.4.2. Résultats

Prospective-Dépenses de Fonctionnement

	2017	2018	2019	2020
011-Charges à caractère général	855 258 €	872 363 €	889 810 €	907 606 €
012-Charges de personnel	2 102 117 €	2 184 960 €	2 228 659 €	2 273 232 €
014-Atténuation de produits	57 993 €	59 153 €	60 336 €	61 542 €
65-Autres charges de gestion courante	380 277 €	387 882 €	395 640 €	403 553 €
66-Charges financières	191 191 €	190 898 €	176 361 €	161 418 €
67-Charges exceptionnelles	12 014 €	12 615 €	13 245 €	13 908 €
Total des dépenses réelles	3 598 849 €	3 707 870 €	3 764 051 €	3 821 259 €
Total des dépenses d'ordre	291 922 €	279 607 €	267 953 €	256 929 €
Total des Dépenses	3 890 771 €	3 987 477 €	4 032 004 €	4 078 188 €

Prospective-Recettes de Fonctionnement

	2017	2018	2019	2020
013-Atténuation de charges	103 997 €	106 077 €	108 198 €	110 362 €
70-Produits des services	534 937 €	540 287 €	545 690 €	551 147 €
73-Impôts et taxes diverses	2 657 899 €	2 673 878 €	2 688 236 €	2 716 501 €
74-Dotations et participations	856 873 €	821 873 €	821 873 €	821 873 €
75-Autres produits de gestion courante	98 838 €	99 826 €	100 824 €	101 833 €
76-Produits financiers	22 €	23 €	23 €	23 €
77-Produits exceptionnels	56 695 €	57 262 €	57 835 €	58 413 €
Total des recettes réelles	4 309 261 €	4 299 225 €	4 322 679 €	4 360 151 €
Total des recettes d'ordre	8 695 €	8 782 €	8 870 €	8 958 €
002-Excédent de fonctionnement reporté	320 000 €	320 000 €	320 000 €	320 000 €
Total des Recettes	4 637 956 €	4 628 007 €	4 651 549 €	4 689 110 €



Prospective-Dépenses d'Investissement

	2017	2018	2019	2020
Total des dépenses d'équipement	3 411 496 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
Total des dépenses financières	460 813 €	471 775 €	485 863 €	500 488 €
45... Opérations pour compte de tiers	100 000 €			
Total des Dépenses Réelles d'Investissement	3 972 309 €	971 775 €	985 863 €	1 000 488 €
Total des Dépenses d'Ordre d'Investissement	8 695 €	8 782 €	8 870 €	8 958 €
Total des Dépenses d'Investissement	3 981 004 €	980 557 €	994 733 €	1 009 447 €

Prospective-Recettes d'Investissement

	2017	2018	2019	2020
Total des Recettes d'Equipement	2 350 000 €	150 000 €	50 000 €	50 000 €
Total des Recettes Financières	963 427 €	667 185 €	520 531 €	334 544 €
45... Opérations pour compte de tiers	35 000 €			
Total des Recettes Réelles d'Investissement	3 348 427 €	817 185 €	570 531 €	384 544 €
Total des Recettes d'Ordre d'Investissement	259 335 €	246 368 €	234 050 €	222 347 €
Total des Recettes d'Investissement	3 607 762 €	1 063 553 €	804 580 €	606 891 €

3.4.3. Analyse

La prospective financière présentée ci-dessus répond à la demande formulée en commission Finances d'estimer le montant maximal d'emprunt pouvant être contracté tout en maintenant une capacité de désendettement de 10 années.

Dans le scénario étudié, la capacité de désendettement se maintient entre 9,5 et 10,5 années entre 2017 et 2020. L'encours de dette par habitant redescend en-dessous de 1 000 € dès 2020.

Le coût de cet emprunt (somme des intérêts versés pendant la phase de remboursement) est supérieur à 320 k€. Pour un emprunt de 1 M€ sur 20 ans au même taux de 2%, le coût est d'environ 215 k€.

La capacité de désendettement, liée à l'épargne brute, reste donc correcte sur la période étudiée, et évolue favorablement dès 2019. Mais l'épargne nette est fortement réduite en 2020, le remboursement en capital étant proche de 500 k€.

Cet état pourrait être amoindri par l'arrivée de nouveaux habitants notamment dans des logements sociaux dont la construction doit débuter rapidement, entraînant une baisse du prélèvement qui s'ajoute aux dépenses de fonctionnement de la Commune au titre de la loi SRU (40 k€ en 2016), et une hausse plus prononcée qu'estimée ici des taxes perçues. Néanmoins, cette situation impose de retarder les investissements suivants afin, comme après la livraison de l'Archipel, de retrouver notre capacité à investir.